

## Rencontres nationales et régionales des « Amis du Randonneur »

### I – Préambule

En 1998, soit quatre ans après la création du **Randonneur** par Abel Lequien, plusieurs lecteurs avaient souhaité une rencontre des abonnés afin de mieux se connaître et de mettre un visage sur ceux dont ils lisaient les articles. La première rencontre se déroula sur trois jours à Auxi-le-Château, la suivante, deux ans plus tard, à la Motte-Chalancon en Drôme provençale. À partir de 2001, elle eut lieu tous les ans sur quatre jours, avec une randonnée en commun quotidienne. Elle devint alors rencontre nationale. Une assemblée générale se tint en soirée après la constitution en 2005 de l'association des **Amis du Randonneur**. À partir de 2013, la revue appartenant dorénavant à une association dirigée par un bureau élu, cette assemblée générale, plus importante, se tient lors de la première matinée. Les rencontres sont évoquées dans nos statuts et notre règlement intérieur :

**Article 2 des statuts :** « *Le but de l'association Les Amis du Randonneur est la publication d'une revue intitulée **Le Randonneur**, éventuellement de brochures et de livres se rapportant à la randonnée touristique à bicyclette.*

*Par l'intermédiaire de la revue, l'association peut aussi faciliter et mettre en valeur des rencontres entre ses membres. Ces rencontres doivent respecter les principes suivants : liberté de chacun, simplicité de l'organisation et autonomie des participants. »*

**Article 8 du règlement intérieur :** « *Des rencontres peuvent être organisées par et pour les abonnés de la revue **Le Randonneur**.*

*À l'occasion d'une assemblée générale, la rencontre est dite « nationale » et est réservée aux seuls abonnés de la revue. Des rencontres dites « régionales », à l'initiative d'un ou plusieurs abonnés, sont ouvertes aux membres de l'association **Les Amis du Randonneur** et à des invités à titre individuel, ces derniers dans le but de promouvoir la revue.*

*Les rencontres nationales et régionales sont coordonnées et regroupées dans un calendrier tenu par le vice-président en charge des rencontres. Elles sont annoncées dans la revue **Le Randonneur** et/ou sur le site Internet de l'association.*

*Les rencontres ayant le label **Les Amis du Randonneur** doivent présenter les caractéristiques suivantes :*

- *organisation par un ou plusieurs abonnés volontaires ;*
- *présentation dans la revue **Le Randonneur** et/ou sur le site Internet de l'association ;*
- *pas de droits d'inscription ;*
- *hébergement et restauration gérés directement par les participants ;*
- *pas d'horaires, ni d'itinéraires contraignants, ni fléchage, ni contrôle mais des indications concernant les routes agréables, les sites remarquables à voir, les endroits où se retrouver, par exemple pour le déjeuner, au gré des participants ;*
- *accueil des nouveaux « **Amis** » ;*
- *pas de publicité, ni de parrainages commerciaux ;*
- *possibilité de collaboration avec une collectivité locale (mise à disposition de locaux par exemple), une association ou un office du tourisme... (pour la visite d'un monument historique ou d'un site par exemple). »*

## II – Réglementation

L'article **R 331-6** du Code du sport a été modifié par le décret **n° 2017-1279** du 9 août 2017, **art. 3**.

Il stipule : « Sont soumises à déclaration les manifestations sportives qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique ou sur ses dépendances et qui :

1° soit constituent des épreuves, courses ou compétitions comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance

2° soit constituent des manifestations sans classement, sans kilométrage et sans horaire fixé à l'avance et comptant plus de 100 participants. »

Nos rencontres sont des manifestations sportives, même si elles ont aussi un fort caractère touristique.

La rencontre nationale réunissant en principe plus de 100 participants entre dans la catégorie visée au n° 2 ci-dessus et doit donc faire l'objet d'une déclaration préalable à déposer au plus tard un mois avant la date de l'événement auprès du préfet territorialement compétent (**art. 331-8**). Les modalités de la déclaration avec, en particulier, le dossier à constituer, sont précisées dans l'article **A 331-2**.

Toute la législation concernant le Code du sport est disponible sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr). Pour toute rencontre, il convient, par courtoisie, d'informer les mairies des communes d'accueil en insistant sur sa spécificité : parcours proposés non obligatoires et non fléchés, pas d'horaires fixes ni contrôle ni droits d'inscription.

Les statuts et le règlement intérieur de notre association **Les Amis du Randonneur** figurent sur notre site internet et peuvent être téléchargés par les abonnés, hôtes et responsables de ces rencontres.

## III – Assurances

La revue **Le Randonneur** et l'association des **Amis du Randonneur** sont assurées auprès de la MAIF. Un livret d'information concernant le contrat souscrit est consultable sur notre site Internet. Chaque abonné ou organisateur peut en imprimer la copie.

Le contrat prévoit de garantir l'ensemble des participants lors des sorties ayant le label **Amis du Randonneur**, ainsi que notre responsabilité civile d'organisateur.

Les garanties sont les suivantes :

- Responsabilité Civile ;
- Défense ;
- Assistance ;
- Indemnisation des Dommages Corporels ;
- Dommages aux Biens des Participants ;
- Recours-Protection Juridique.

Notre assurance ne nous couvre que lors des activités liées à la revue **Le Randonneur** et aux rencontres des **Amis du Randonneur**. Elle ne remplace donc pas l'assurance fédérale de la FFCT ou tout autre contrat « Multirisques » (incluant la pratique de la bicyclette) souscrit personnellement par ailleurs.

Le coût de notre assurance est essentiellement lié à la participation aux rencontres : il est proportionnel au nombre de journées/participants, tant à la rencontre nationale qu'aux rencontres régionales.

Les garanties MAIF sont acquises automatiquement à tout participant aux rencontres, nationales et régionales, y compris lors des trajets aller et retour du domicile au lieu d'activité. Une feuille de présence et d'émargement n'est donc pas nécessaire.

#### **IV – Rencontre nationale et Assemblée générale.**

Le lieu et la date de la rencontre nationale annuelle devront être fixés et annoncés lors de l'AG de l'année précédente.

L'Assemblée générale n'étant ouverte qu'aux seuls abonnés, il en va de même pour l'ensemble des rencontres nationales.

L'Assemblée générale ouvrira la rencontre le matin du premier jour. S'en suivra la présentation des randonnées par les hôtes-organiseurs, puis le pot d'accueil offert soit par la municipalité de la commune du lieu de la rencontre, soit par le centre d'hébergement, soit par l'association des **Amis du Randonneur**, selon les possibilités locales. Un pique-nique en commun en plein air ou dans une salle mise à disposition, suivant les conditions météo, pourra terminer cette matinée officielle.

#### **Préparation d'une rencontre nationale.**

##### Période

- De préférence lors d'un « pont », celui de l'Ascension étant le plus fréquent. Durée minimum de quatre jours.

##### Centre d'hébergement-restauration

- Hébergement collectif offrant un minimum de 60 chambres (doubles et individuelles).
- Si possible, en dehors d'une grande agglomération avec terrain de camping accolé ou distant de moins de 3 km ainsi que possibilité de logement en hôtel, gîte, chambre d'hôtes etc... situés dans un rayon de 20 km autour du Centre.
- Le Centre doit pouvoir assurer la demi-pension (éventuellement proposer un pique-nique à emporter) ainsi que le repas du soir aux participants n'étant pas hébergés au Centre.
- Le Centre doit être apte à recevoir les inscriptions individuelles des participants.
- Chaque participant doit assurer lui-même son inscription au Centre, au camping, dans un gîte, ou tout autre logement.
- Disponibilité d'une salle de réunion d'environ 200 places pour l'AG et d'éventuelles réunions en soirées le vendredi et le samedi (diaporamas, vidéos, conférences...). Si possible la salle devra être équipée du matériel nécessaire à la diffusion de réalisations audiovisuelles.

### Itinéraires suggérés

- Les grandes lignes des itinéraires seront fixées en début d'année et présentées dans le numéro de janvier de la revue **Le Randonneur**. Les itinéraires seront également mis en ligne sur le site du **Randonneur**, téléchargeables et imprimables.
- Deux itinéraires par jour seront suggérés :
  - L'un de 60 km maximum (itinéraire A)
  - L'autre de 100 km maximum (itinéraire B)

Chaque organisateur ajustera le kilométrage en fonction des difficultés du parcours et des sites intéressants à découvrir.

- Un pique-nique en commun, en plein air ou dans une salle mise à disposition, suivant les conditions météo, sera prévu pour réunir les participants aux deux itinéraires : il pourra par exemple être organisé au point extrême du circuit A, et sur le retour du circuit B. Le pique-nique en commun est un moment privilégié que l'on se doit de préserver.

Avec deux itinéraires suggérés, nous éviterons le déplacement en voiture des personnes ne désirant pas effectuer un trop long kilométrage.

Vu le nombre important de participants, un départ groupé est à proscrire. Il faudrait obligatoirement prévoir des mesures particulières de sécurité : signalisation, voitures accompagnatrices etc. Il convient également, à tout moment, de ne rouler qu'en petits groupes.

### **V – Rencontres régionales.**

Elles doivent respecter la lettre et l'esprit définis dans l'article 8 du règlement intérieur de l'association.

Elles peuvent se dérouler sur une journée, un week-end, ou sur une période plus longue avec une organisation plus conséquente et un plus grand nombre de participants.

#### Invités

- Chaque participant (abonné) peut inviter une ou deux personnes non abonnées.
- Ces personnes doivent être explicitement parrainées.
- Les rencontres régionales sont un moment privilégié pour faire connaître notre revue **Le Randonneur** et l'association des **Amis du Randonneur** sous l'égide des hôtes-organisateurs.
- La qualité des rencontres (ambiance, accueil, intérêt, itinéraires, etc.) sera la meilleure des publicités pour **Le Randonneur**.

#### Promotion, organisation et comptes-rendus.

- Les rencontres régionales sont annoncées dans la revue **Le Randonneur** et/ou sur le site Internet de l'association. Deux ou trois mois avant la rencontre, l'organisateur est invité à transmettre au responsable du site un petit texte de présentation (tourisme, hébergement, parcours, photos...) pour inciter les Amis du Randonneur à y participer.

- Le choix, la qualité, la longueur des parcours suggérés seront calqués sur ceux de la rencontre nationale, avec toutefois des conditions locales à respecter. Sur ces bases, liberté est laissée aux hôtes-organiseurs.
- À l'issue de la rencontre, un compte-rendu rédigé par l'un des participants, sera remis au responsable des rencontres, mentionnant le nombre de participants, jour par jour, ainsi que le nom des invités éventuels et de leur parrain. Le même participant ou un autre sera chargé de transmettre des photos. Il est demandé d'envoyer comptes-rendus et photos dans le mois qui suit la rencontre.

Si quelques points de ce cahier des charges ne peuvent être complètement mis en œuvre par ceux qui se proposent à l'organisation d'une rencontre, ceux-ci devront en informer le ou la vice-président(e) chargé(e) des rencontres.

## VI – Information et promotion interne sur les rencontres

Les abonnés seront informés des rencontres par le biais de la revue et du site Internet de l'association. Les abonnés qui se proposent à l'organisation d'une rencontre nationale ou régionale devront tenir compte du calendrier ci-dessous pour la publication dans la revue **Le Randonneur**.

Type de rencontre	Présentation			Comptes-rendus		
	Texte et illustrations	Fourniture du texte et des illustrations	Parution dans <b>Le Randonneur</b>	Texte et illustrations	Fourniture du texte et des illustrations	Parution dans <b>Le Randonneur</b>
<b>Nationale</b>	2 pages avec itinéraires + fiche inscription	Fin septembre AP	N° janvier AC	3 à 4 pages	Fin mai AC *	N° septembre AC
<b>Régionale 1<sup>er</sup> semestre</b>	Quelques lignes (10 maximum)	Fin septembre AP	N° janvier AC	1 page maximum avec illustrations	Fin mai AC *	N° septembre AC ou janvier AS
<b>Régionale 2<sup>ème</sup> semestre</b>		Fin janvier AC	N° mai AC		Fin septembre *	N° janvier AS ou mai AS

AP : année précédente – AC : année en cours – AS : année suivante

\* si possible en fonction de la date de la rencontre.